

► Information générale

Cours	
Titre	Neurobiologie des maladies mentales
Sigle	NSC3005 (3 cr.)
Site StudiUM :	https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=352828
Faculté / École / Département	Faculté de Médecine / Département de neurosciences
Trimestre	Automne
Année	2026
Mode de formation	En présentiel
Déroulement du cours	Tous les mardis, du 1er septembre au 15 décembre, de 12h30 à 15h30
Charge de travail hebdomadaire	5 heures (3h de cours magistral et 2h de lecture et préparation/révision)

Enseignante responsable	
Nom et titre	Graciela Pineyro Filpo, MD, Ph.D.
Coordonnées	graciela.pineyro.filpo@umontreal.ca
Disponibilités	Il est fortement recommandé de me contacter par courriel afin de prendre un rendez-vous

Enseignante responsable	
Nom et titre	Graziella Di Cristo, Ph.D.
Coordonnées	graziella.di.cristo@umontreal.ca
Disponibilités	Il est fortement recommandé de me contacter par courriel afin de prendre un rendez-vous

Description du cours	
Description simple	Neurobiologie des maladies mentales du cerveau avec une perspective physiopathologique/mécanistique : présentation clinique, approches méthodologiques disponibles pour étudier leur physiopathologie, et mécanismes cellulaires/moléculaires.
Place du cours dans le programme	Le cours NSC3005 est un cours à option (Bloc 70C) du baccalauréat en neurosciences suivi en 3 ^{ème} année. <i>Exigence d'inscription : cours (NSC1002 & NSC2001) ou SBM2001 (préalable)</i> Ce cours est aussi offert aux études libres et au Baccalauréat en sciences biomédicales.

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vise à :

Introduire l'étudiant à la physiopathologie des maladies mentales d'un point de vue mécanistique basé sur les altérations cellulaires et moléculaires présents dans différents troubles neuropsychiatriques.

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours l'étudiant aura acquis des connaissances sur :

1. Les différentes approches utilisées dans la compréhension des bases moléculaires des troubles psychiatriques et neurologiques;
 2. Les mécanismes qui supportent les anomalies cognitives, émotionnelles et comportementales présentes dans les différents troubles;
 3. Les évidences soutenant les différentes hypothèses mécanistiques.
-

► **Calendrier**

Semaine	Séances	Contenus	Professeur	Salle
#1	Mardi 01 sept. 2026 12h30 à 15h30	Déficiência intellectuelle et trouble d'apprentissage	Graziella Di Cristo	P-318, pav. Roger-Gaudry
#2	Mardi 08 sept. 2026 12h30 à 15h30	Bases génétiques des maladies mentales	Zoha Kibar	P-318, pav. Roger-Gaudry
#3	Mardi 15 sept. 2026 12h30 à 15h30	Troubles envahissants du développement	Graziella Di Cristo	P-318, pav. Roger-Gaudry
#4	Mardi 22 sept. 2026 12h30 à 15h30	Schizophrénie : Physiopathologie	Graziella Di Cristo	P-318, pav. Roger-Gaudry
#5	Mardi 29 sept. 2026 12h30 à 15h30	Fonctions des rythmes cérébraux dans les maladies mentales I	Bénédicte Amilhon	P-318, pav. Roger-Gaudry
#6	Mardi 6 oct. 2026 12h30 à 15h30	Fonctions des rythmes cérébraux dans les maladies mentales II	Bénédicte Amilhon	P-318, pav. Roger-Gaudry
	Mardi 13 oct. 2026 12h30 à 15h30	EXAMEN INTRA : 50% de la note finale	Il portera sur les cours des semaines 1 à 6	B-3245, pav. 3200 Jean-Brillant
	Mardi 20 oct. 2026	Semaine d'activités libres (Pas de cours)		
#7	Mardi 27 oct. 2026 12h30 à 15h30	TITLE à venir	Bénédicte Amilhon	P-318, pav. Roger-Gaudry
#8	Mardi 3 nov. 2026 12h30 à 15h30	Bases cellulaires et moléculaires des troubles affectifs.	Graciela Pineyro	P-318, pav. Roger-Gaudry
#9	Mardi 10 nov. 2026 12h30 à 15h30	Les cannabinoïdes et leurs effets sur le neurodéveloppement	Graziella Di Cristo Graciela Pineyro	P-318, pav. Roger-Gaudry
#10	Mardi 17 nov. 2026 12h30 à 15h30	Cellules souches et organoïdes cérébraux pour modéliser les maladies mentales	Anthony Flamier	P-318, pav. Roger-Gaudry
#11	Mardi 24 nov. 2026 12h30 à 15h30	Neurobiologie de l'addiction	Anne-Noël Samaha	P-318, pav. Roger-Gaudry
#12	Mardi 1 déc. 2026 12h30 à 15h30	Sommeil/rythme circadien dans le contexte de maladies psychiatriques	Valérie Mongrain	P-318, pav. Roger-Gaudry
	Mardi 8 déc. 2026	PAS DE COURS		
	Mardi 15 déc. 2026 12h30 à 15h30	EXAMEN FINAL : 50% de la note finale	Il portera sur les cours des semaines 7 à 12	B-3245, pav. 3200 Jean-Brillant

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du](#)

[Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Méthodes	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
Examen intra	Questions à courte réponse, à développement, à choix multiple, vrai ou faux.	2026-10-13	50%
Examen final	Questions à courte réponse, à développement, à choix multiple, vrai ou faux.	2026-12-15	50%

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen

La justification d'une absence à un examen est obligatoire.

Voir les articles 9.7 et 9.9 du Règlement des études de premier cycle.

En cas d'absence justifiée pour l'examen intra, il n'y aura pas d'examen différé.

L'examen final comptera pour 100% de la note finale.

En cas d'absence justifiée pour l'examen final, il y aura un examen différé.

Matériel autorisé

Aucun support numérique n'est autorisé durant les examens (intra et final).

Seuil de réussite exigé

Le seuil de réussite pour ce cours est 50%. Vous trouverez le tableau de conversion de notes (de pourcentages à lettres) dans le StudiUM du cours.

► Rappels

Dates importantes

Date limite d'annulation 2026-09-16

Date limite d'abandon 2026-11-06

Fin du trimestre 2026-12-23

Évaluation de l'enseignement 2026-12-08

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

► Ressources

Ressources obligatoires

Documents

Les notes de cours (présentations PowerPoint) seront disponibles en format pdf sur le StudiUM du cours.

Bibliographie sommaire :

Revue récente de la littérature pertinente à chaque cours.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources et logiciels bibliographiques	https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>